

Maroc : solidarité avec les victimes des microcrédits de Ouarzazate

vendredi 14 février 2014, par [ATTAC-CADTM Maroc](#) (Date de rédaction antérieure : 11 février 2014).

Condamnation inique pour Amina Morad et Benasser Ismaïni, les 2 militants de l'association de défense des victimes des microcrédits de Ouarzazate : 1 an de prison ferme et 30000dh d'amende et 10000dh comme indemnité à l'association Inmaa.

Ils ont 10 jours pour se pourvoir en cassation.

Ce mardi 11 février 2014 a été prononcé le verdict devant la Cour d'Appel de Ouarzazate.

Le procès de Amina Morad et Benasser Ismaïni, les 2 militants de l'association de défense des victimes des microcrédits de Ouarzazate s'est tenu ce mardi 11 février 2014 sous une présence policière importante.

Dès 9h30 ce matin le juge, venu spécialement de Rabat, a rapidement prononcé le verdict et réclamé 1 an de prison ferme et une amende de 30 000 dh chacun et 10 000 dh comme indemnité à l'association Inmaa.

Les victimes des microcrédits, venues en nombre de toute la région, ont manifesté tôt ce matin devant le Tribunal de Ouarzazate, montrant ainsi leur solidarité entière avec les responsables de leur association.

Amina Morad et Benasser Ismaïni ont 10 jours pour faire appel en cassation contre ce jugement inique :

Ce jugement est non seulement d'une lourdeur invraisemblable, mais il est inique.

Alors que les témoins à charge ne sont pas présentés et que l'avocat d'INMAA, l'organisme de microcrédit qui avait déposé plainte, ne s'est pas présenté au tribunal lors de la séance du 28 janvier 2014.

Alors que les avocats de la défense ont présenté des preuves concernant les abus et les dérapages du système du microcrédit (notamment en ce qui concerne les taux d'intérêts usuriers qui sont pratiqués).

Alors que les témoignages accablants se multiplient et que le mouvement contre les abus des organismes de microcrédit se développe dans plusieurs régions.

Ce jugement, qui intervient après un procès entaché de multiples vices de forme, montre bien comment la « Justice » défend des organismes bancaires qui se situent au-dessus des lois et aggravent la pauvreté de leurs soi-disant « bénéficiaires » et condamne les victimes de ces

agissements et leurs défenseurs.

Il ne fait pas de doute qu'en condamnant aussi lourdement Amina et Benasser la justice aux ordres cherche à faire peur aux victimes et à briser leur mouvement.

Nous appelons à la plus large solidarité nationale et internationale pour que justice soit rendue à Amina et Benasser et à toutes les victimes des microcrédits.

Et pour faire connaître les dérives des organismes de microcrédit et la lutte de leurs victimes

- Contre la criminalisation de la lutte des victimes des microcrédits
- Pour l'acquittement pur et simple de Amina Morad et Benasser Ismaïni, défenseurs des droits de ces victimes

Rappel : Les quatre organismes de microcrédit qui avaient porté plainte contre Amina Morad et Benasser Ismaïni pour escroquerie, diffamation et menaces avaient retiré leur plainte et les deux militants avaient été blanchis lors du procès en 1^{re} instance. Mais un nouvel organisme, INMAA, lié à l'ONG AMSED et à Planet Finances a relancé l'affaire en appel. Le Procureur avait requis le maximum de la peine, soit 5 ans de prison ferme pour Amina Morad et Benasser Ismaïni, militants de l'association de défense des victimes des microcrédits, devant la Cour d'appel de Ouarzazate lors de la 3^e séance du procès en appel le 12 novembre 2013.

ATTAC/CADTM MAROC

11 février 2014
